



# Culture, Arts Vivants et Territoire

**Avis du conseil de développement du  
Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne**

## Sommaire

Table des matières .....	2
Contexte de la création du groupe de travail.....	4
Composition du groupe : .....	4
Cartographie des acteurs et des lieux de création et de diffusion .....	9
Synthèse des rencontres avec les organisateurs d'évènements .....	10
Synthèse des travaux effectués en 2014 par le Conseil de développement .....	11
Synthèses des rencontres d'élus .....	11
Oust à Brocéliande Communauté .....	11
Ploërmel Communauté .....	12
Synthèse de la journée de rencontre le 12 octobre 2019 « Parlons culture ».....	12
Coconstruire une politique culturelle .....	15
Travailler en réseau .....	15
Définir, accompagner, construire des lieux structurants .....	16

# Introduction

Le groupe de travail s'est constitué autour de la question du spectacle vivant sur le Pays de Ploërmel, se concentrant donc sur une des dimensions que sont les arts en général. Deux raisons à cela, la première est la durée brève du groupe de travail un an et demi, la seconde est le manque de visibilité et de connaissance des arts vivants sur ce territoire qui amène à interroger ses réalités. Par arts vivants nous entendons les pratiques professionnelles et amateurs de théâtre, de danse, de musique, de conte, des arts du cirque, en y intégrant par extension le cinéma.

Le travail engagé, s'il est limité à un champ spécifique, n'a pas la volonté d'exclure les autres, ou de les minimiser, mais d'aller le plus loin possible dans l'exploration du spectacle vivant.

Le projet vise à recenser l'existant sur l'ensemble du Pays, avant de proposer des actions concrètes en vue de dynamiser la création et la diffusion des arts vivants sur le territoire et de valoriser les initiatives des différents acteurs de ce secteur. Il consiste également à mettre en mouvement les énergies et volontés du territoire par une mise en réseau.

Le parcours réalisé laisse encore des questions pour une suite du travail : connaissance des budgets communautaires attribués à la culture et leur compréhension, les modalités d'attribution des subventions et l'identification des décideurs, missions des techniciens des collectivités, la vie des artistes locaux sur notre territoire.

Le champ de la mobilisation des publics demanderait également une étude spécifique qui pourra faire l'objet d'une suite.

Il faudra compléter l'état des lieux, notamment des lieux potentiellement utilisables pour des résidences par exemple.

Ce document de synthèse se veut en toute humilité une contribution au débat et une ouverture pour une implication de l'ensemble des acteurs dans la perspective d'un enrichissement du bien commun.

# Contexte et méthodologie

## Contexte de la création du groupe de travail

Malgré une offre culturelle diversifiée, celle-ci peine à se développer sur l'ensemble du territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne. Cette observation, qui émane d'une partie des acteurs du milieu culturel du Pays est également soulignée par certains acteurs extérieurs au territoire, à l'image de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), qui qualifiait le centre Bretagne de « zone blanche » en matière culturelle.

C'est pourquoi, le Conseil de Développement s'est auto-saisi sur cette question et a créé un groupe de travail « Culture et Arts Vivants en Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne », se positionnant ainsi en tant que relais entre les institutions publiques du territoire et la vie associative culturelle du Pays.

## Méthodologie

Le groupe de travail s'est réuni régulièrement pendant un an et demi. Cela a été l'objet de rencontres avec des acteurs de la culture et des élus. Le groupe de travail a également mis en place une cartographie interactive des acteurs de la culture dans le Pays de Ploërmel, consultable en ligne, sur le site du Conseil de développement.

Le 12 octobre 2019, le Groupe culture a organisé une journée de travail. Près de 60 personnes représentant les artistes, les élus et les acteurs du monde associatif étaient présents. C'est de la réflexion et des besoins exprimés lors de cette journée que sont issues les préconisations de cet avis. Nous avons regretté l'absence des techniciens de la culture lors de la rencontre du 12 octobre qui aurait pu apporter un autre regard et nourrir la réflexion.

Ce document a été rédigé collectivement, sous la coordination d'Alain Rault, pilote du groupe de travail.

L'avis a été présenté en commission, ouverte pour l'occasion aux acteurs culturels le 20 novembre 2019. Il a également été présenté aux techniciens en charge des affaires culturelles.

L'avis a été voté en assemblée plénière du conseil de développement le 5/12/2019

## Composition du groupe :

### Membres du Conseil de Développement

- Sylvie Besnard, CPIE de Brocéliande, co-pilote du groupe de travail.
- Dominique Gombaudo, Association Maltrec
- Auguste Coudray, Festival photo la Gacilly
- Alain Rault, Citoyens, ça nous regarde!, co-pilote du groupe de travail.
- Michel Bessonneau, Président du Conseil de développement

### Personnes extérieures

- Mike James, Astourci
- Matao Rollo, Conteur, Plum FM

- Jérémie Marchaut, Timbre FM
- Aurore Galant, Essentiel Ploermel remplacée par Patricia Perez Sanmartin
- Paola Richard et Agathe Couillaud, cafés associatifs
- François Fagnot, Citoyens, ça nous regarde !

Animation :

- Nolwenn Piriou remplacée par Maxime Bergonso (Chargé de Mission Conseil de développement - PETR Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne)

## Objectifs et questionnement :

Les objectifs du groupe de travail sont les suivants :

- Définir ce que sont les enjeux de la culture et des arts vivants dans un projet de territoire.
- Rassembler les différents acteurs du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne afin de construire un projet commun autour de la culture et des arts vivants sur le territoire,
- Informer et impliquer les habitants,
- Éveiller le plus grand nombre à la culture et aux arts vivants.
- Rendre pérenne la consultation et l'actualisation des différents états des lieux et inventaires créés par le groupe de travail lors de cette mission.

Le projet vise à élaborer un plan d'actions dédié aux arts vivants impliquant les élus, les professionnels, les amateurs et les publics.

Des questions ont nourri ce travail

- Comment sont définis les contours de la compétence culturelle des 2 nouveaux EPCI ?
- Quelles sont les orientations en matière culturelle ?
- Quelle place ont les arts vivants dans les politiques culturelles du territoire ?
- Quelles sont les acteurs du spectacle vivant, sont-ils organisés, comment ?
- Quels sont les moyens, financiers, organisationnels, techniques, artistiques ?
- Quels sont les manques ?

# Droits culturels et enjeux d'une politique culturelle de territoire

Les droits culturels sont intégrés à l'exercice de tous les autres droits : chaque individu a le droit à une éducation culturelle et le droit à être porteur d'une culture. Les droits culturels prennent en compte les singularités et la dignité des personnes, c'est alors une logique ascendante.

La constitution de la Ve République reprend les principes de la constitution de 1946 en ces termes : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

Il est utile ici de rappeler ce que disent les textes sur les droits culturels.

Tout récemment, **la loi NOTRe** fait référence en ces termes aux droits culturels : La reconnaissance des droits culturels a été introduite, par un amendement du Sénat à l'article 103 (anciennement article 28A) de la loi NOTRe. Il y est précisé que « *la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncé par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 où apparaît l'expression "droits culturels" ».*

Selon la Gazette des Communes publiée en août 2016 La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a donné une existence légale aux droits culturels. Cette notion est à nouveau mentionnée dans la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Les collectivités ne peuvent donc pas s'en exonérer.

Pourtant, rares sont les élus et les professionnels en mesure d'en cerner le champ d'application et leurs implications... Pour cela, élus et professionnels vont devoir se former. Les besoins en la matière sont urgents et massifs, mais encore imprécis. Une fois connues les composantes de ces droits, il s'agit surtout de formations-actions adaptables à chaque projet.

La déclaration de Fribourg<sup>1</sup> en 2007 précise :

*« a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.*

*b. Ce droit comprend notamment :*

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;*
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources*

---

<sup>1</sup> <http://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

*culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;*

- *la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;*
- *le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.»*

**Parler d'enjeux d'une politique culturelle** c'est bien mettre en adéquation les droits culturels et une dynamique de territoire impliquant l'ensemble des forces. Les droits culturels invitent à faire humanité ensemble. Ils posent le cadre institutionnel de l'action publique.

Ce sont les droits culturels de chacun à être reconnu dans son égale dignité par le biais de **politiques inclusives, coconstruites et attentives**. Ces principes sont un guide pour utiliser au mieux l'argent public pour l'émancipation et l'épanouissement de chacun, où qu'il soit et d'où qu'il vienne.

# État des lieux des politiques et des pratiques culturelles

Depuis janvier 2017 le territoire du Pays de Ploërmel s'est organisé en deux Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : Ploërmel Communauté et Oust à Brocéliande Communauté

- Ploërmel Communauté (PC) rassemble 4 anciens EPCI : Josselin Communauté, Communauté de Communes du Porhoët, Mauron en Brocéliande, Ploërmel Communauté avec environ 42000 habitants.
- Oust à Brocéliande Communauté (OBC) rassemble 3 anciens EPCI : Guer Communauté, Communauté du Val d'Oust et de Lanvaux, la Gacilly Communauté avec environ 40000 habitants.

En termes culturels chaque EPCI avant 2017 avait son mode d'organisation qu'il a fallu harmoniser lors de la fusion. Seules Ploërmel Communauté et Mauron en Brocéliande avaient une compétence culture et s'étaient dotées d'un office ou d'un service culturel.

Josselin a conservé sa compétence culture,

Rappelons que la compétence culturelle reste une compétence générale, autrement dit chaque échelon territorial à compétence à agir dans ce domaine.

Suite à la fusion Ploërmel Communauté a fondu dans un même service l'office culturel de Mauron et celui de Ploërmel. Le Vice-président chargé de la culture est également chargé du sport. Il dispose pour chaque compétence d'un service administratif et technique, cinq personnes s'occupent du pôle culturel, dont un régisseur. En matière culturelle et spectacle vivant, Ploërmel Communauté et son service ArthMaël propose une programmation généraliste sur différentes salles du territoire : l'Ecusson à Josselin, Moronoë à Mauron, la Chapelle Bleue (seul lieu de compétence communautaire) et la salle La Mennais à Ploërmel.

Oust à Brocéliande Communauté a rassemblé Culture et tourisme sous le même chapeau et structure son service sous l'appellation « Pôle Développement Touristique et Culturel » avec deux branches, l'une sur le « Développement touristique » et la seconde sur la « Vie et Equipements Culturels ».

OBC dans son projet de territoire indique sa visée en matière culturelle à travers l'objectif 7 qui vise à dynamiser, accompagner et faire rayonner la vie sportive et culturelle du territoire.

En termes d'équipements on trouve essentiellement les médiathèques, dont quatre sont de compétence communautaire, qui accueillent la grande partie des programmations qu'elles soient plastiques (expositions) ou pour les spectacles vivants.

La Gacilly dispose depuis récemment d'une salle de spectacles, Artémisia, avec une équipe attitrée chargée de la programmation et de l'accueil de spectacles en régie municipale autrement dit non communautaire. Guer dispose de la Salle du Belvédère (lieu d'exposition), communautaire et la salle de la Gare (salle polyvalente) non communautaire. Deux salles de cinéma associatives existent à Malestroit et Guer.

## Cartographie des acteurs et des lieux de création et de diffusion

Un état des lieux des acteurs culturels associatifs s'est appuyé sur les données des deux communautés de communes et leurs services. Les données sont portées sur un outil collaboratif de cartographie (Umap) afin que chaque structure puisse mettre à jour les informations la concernant.

Une classification par esthétique facilite les recherches : danse, musique, théâtre, arts de la rue, conte, cirque, ainsi que les événements et les lieux de diffusion.

Il est nécessaire pour chaque structure de donner son accord pour être conservée dans la base selon les règles de la RGPD.

Ce travail, réalisé bénévolement par le conseil de développement, avec le support du géomaticien du PETR se veut un outil évolutif et surtout qui doit être partagé. Il est d'ores et déjà en ligne, à l'usage des acteurs locaux comme des habitants, notamment les nouveaux arrivants. Il pourra aussi être utile de le présenter lors des forums des associations en septembre.

Lien : <https://cdd.pays-ploermel.fr/vie-du-conseil/cac>

# Écoute des acteurs

Cette partie recense l'ensemble des éléments marquants de nos différentes rencontres. Elle reprend également une analyse succincte des travaux du groupe culture du précédent conseil de développement. Enfin, cette partie synthétise les retours de la journée du 12 octobre qui a constitué un moment fort d'écoute des acteurs

## Synthèse des rencontres avec les organisateurs d'évènements

Le groupe a souhaité enrichir sa réflexion par l'audition de trois événements organisés sur le territoire (le 18 novembre 2018) :

- Le Festival O'Slam sur le secteur de Josselin et Mauron,
- Le Festival Lalala sur le secteur de l'OBC,
- Le Festival Zef et Mer sur Guer.

### Les points forts de ces événements sur le territoire :

- Les événements reposent sur des initiatives humaines, sur la volonté des gens de faire vivre le territoire.
- Volonté des élus locaux d'accompagner un événement.
- Multiplicité des partenaires : associatifs, scolaires, médiathèques, mairies, privés (financiers)
- Multiplicité des lieux : communes, départements,
- Reconnaissance par certaines collectivités locales de compétences de porteurs associatifs de projets. Ceci donne de la force aux initiatives. Elle repose sur une confiance mutuelle.
- Mise à disposition gracieusement des salles à l'exception de Mauron pour le festival O Slam.
- Retombées positives pour le territoire par la communication

### Les points faibles de ces événements sur le territoire :

- Fragilisé par un changement d'élus ou de géographie administrative
- Modification de l'organisation du territoire qui entraîne une rupture dans l'accompagnement (O Slam)

### Des questions, propositions, observations :

- Envisager dans l'inventaire des lieux les conditions d'accès (tarification) aux salles.
- Peut-il y avoir une politique globale sur les conditions d'accès ? Ou définir des critères objectifs pour des événements à but non lucratif et ouverts à tout public. (Rechercher des expériences extérieures)
- Certaines associations choisissent les salles en fonction des conditions techniques et financières.
- Combien coûte une salle qui ne sert pas. Enquêter sur les coûts et les raisons de la sous-utilisation d'une salle.

## Synthèses graphiques des évènements en annexes

### Synthèse des travaux effectués en 2014 par le Conseil de développement

Le Conseil de développement en 2014-2016 s'est déjà penché sur la question culturelle.

Différents documents ont été produit :

- Une charte pour le spectacle vivant sur le Pays
- Un projet artistique et culturel, spectacle vivant et éducation artistique, comprenant un état des lieux, une proposition de création d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) à l'échelle du Pays. Territoire pertinent pour rassembler les forces et mettre en œuvre ce projet. Un chiffrage indicatif en deux étapes a été réalisé.

Cette démarche n'a pas été suivie d'effet en termes de réappropriation par le territoire.

### Synthèses des rencontres d'élus

Les deux Vice-présidents chargés de la culture sur les 2 CDC ont répondu à notre invitation ainsi que 2 maires de communes qui ont participé à la création de cafés associatifs (Monteneuf et Guillac) lors d'une séance de travail le 27 mars 2019

Il nous a semblé intéressant de mettre en regard la réalité intercommunale et des expériences locales d'implication de la population.

Nous avons précisé plus haut la nouvelle géographie des CDC. La jeunesse de cette réorganisation ne permet pas encore d'avoir une lecture précise de la place de la culture dans le nouveau dispositif. On peut néanmoins noter quelques grandes lignes qui apparaissent.

### Oust à Brocéliande Communauté

- Dispose d'une commission Culture et Tourisme composée d'élus et de quelques professionnels pour la partie tourisme et, d'un service Pôle culture et tourisme composé de 2 personnes.

- Ne prend pas en compte directement le spectacle vivant

- Accompagne ponctuellement des porteurs de projet associatif à vocation communautaire : le Pont du Rock à Malestroit, le festival de la photo à la Gacilly par ex.

- Dispose d'une école de musique (à Guer)

- Met en place une newsletter qui recense les évènements

- Conventionne avec les associations, formalisation qui tend à se développer

## Ploërmel Communauté

- Dispose d'une commission sports et culture composée exclusivement d'élus. Des personnes invitées peuvent y siéger. A ce jour aucune personne n'a été invitée.
- Dispose d'un service culturel (Pôle culturel) avec une direction dont dépend une programmation, une école de musique, des médiathèques.
- Programmation (ArthMaël) diffusée sur différents lieux du territoire avec 10 à 12 spectacles, plus une programmation estivale sur deux mois d'été.
- Prend en charge un PEL (Projet éducatif local) avec intervention d'artistes auprès de la jeunesse.
- Le budget 2019 attribué à la programmation est de 90 000€, le PEL (Plan Educatif Local) bénéficie de 32 000€.
- Soutien quelques "grands" événements d'intérêt communautaire comme le festival médiéval à Josselin, ou des structures comme le Centre de l'Imaginaire Arthurien à Concoret.
- Propose quelques résidences d'artistes, généralement extérieurs au territoire
- Permet à des associations de tenir des buvettes lors d'évènements communautaires, ce qui constitue un apport financier. Est-ce une forme d'instrumentalisation ?
- Apporte trois formes d'aide : la gratuité des locaux, information par le site Internet, prêt de matériel.

Des questions restent en suspens suite à cette rencontre qui pourront faire l'objet de préconisations :

- Quel(s) rôle(s) attribuer aux commissions communautaires pour la culture ?
- Quelle ouverture à la société civile dans les commissions de travail ? Comment mettre en lien la dynamique associative, ses besoins et la « force publique » pour un projet de territoire ? Ou comment créer de l'intelligence collective ?
- Quels liens entre associations et partenaires publics ? Conventionnement ?

Par le témoignage des deux maires venus présenter leurs expériences, il s'avère que depuis cette dynamique, leur territoire connaît une meilleure attractivité,

« La culture » est le moyen d'attirer de nouvelles populations sur son territoire

## Synthèse de la journée de rencontre le 12 octobre 2019 « Parlons culture »

Cette rencontre s'est construite sur un temps suffisamment long, une journée, afin de permettre l'expression du plus grand nombre. Ont été invités les associations culturelles, les artistes du territoire, les enseignants impliqués dans des actions culturelles, les élus et leurs services culturels. Cette journée constitue aussi ce que pourrait être une démarche de territoire basée sur la co-construction.

La journée s'est structurée en différents temps :

Le dispositif retenu a été de mettre tout le monde en cercle pour faciliter les échanges et mettre les participants au même niveau.

- trois interventions de quinze minutes chacune pour poser des éléments de réflexion suivi d'un échange.
- Un temps de convivialité le midi pour brasser autrement les rencontres
- quatre ateliers de réflexion et débat pour produire des idées, des propositions

Une cinquantaine de personnes a participé. La densité des interventions indique s'il en était besoin la nécessité de proposer ce type de rencontres.

Retenons des éléments essentiels :

- La complexité de la posture de l'élu chargé de la culture qui souvent se mixe à d'autres responsabilités, tourisme, sports, vie associative, jeunesse et éducation....
- La difficulté au sein de l'intercommunalité à définir une politique culturelle, d'autant qu'il a d'abord fallu déterminer la nature de la compétence et son étendue avec la réorganisation territoriale.
- La culture est souvent considérée comme "la dernière roue de la charrette" ce qui nécessite d'avoir la volonté de développer des stratégies pour obtenir un budget le moins étreint possible. La période actuelle est difficile par la faiblesse des fonds publics qui s'amenuisent d'année en année.
- Les territoires sont riches de la diversité des acteurs culturels, les politiques publiques doivent s'y intéresser, les comprendre, les soutenir à travers une gouvernance et une reconnaissance claire de la place de chacun.
- Les droits culturels sont à mettre en avant et à comprendre pour nourrir les politiques publiques. Permettre l'égalité d'accès aux œuvres et à la culture est une mission de service public.
- La présence artistique sur un territoire est une des conditions de l'égalité d'accès. Elle permet à travers une permanence des passerelles avec l'enseignement, les pratiques artistiques, l'éducation populaire...
- L'espace public qu'est la rue, lieu de la rencontre ouverte avec les œuvres, favorise une fréquentation populaire, non codifiée comme l'est un lieu fermé.
- L'art et la culture sont des fabriques d'imaginaires collectifs et les artistes ont la capacité à mettre en récit les représentations du territoire.

Le débat qui a suivi les trois interventions s'est fortement concentré sur le décalage, le malentendu, entre les gens de terrain et la sphère décisionnaire. La grande incompréhension entre les deux niveaux met en évidence la nécessité d'espaces de concertation mais plus largement le besoin de faire territoire ensemble. L'incompréhension se nourrit de la méconnaissance mutuelle et du manque de curiosité de l'autre. Les certitudes sont fortes de part et d'autre. Il y a besoin de trouver le chemin pour sortir des postures. Ce chemin passe nécessairement par le débat, la confrontation d'idées, et c'est cela la richesse d'un territoire. L'artiste est créatif, mobilisons cette créativité au service du bien

commun. Nous avons pu le vérifier avec la présence de Marie Chiff'mine qui nous a invité à "changer de lunettes". Se faire bousculer est le propre de la démarche artistique.

Les quatre ateliers ont été riches de promesses. Leurs productions alimentent de manière cohérente et constructive les intuitions du groupe de travail et constituent une ébauche de préconisations.

Voici les éléments qui ressortent des ateliers :

**1- Faire réseau, créer du lien, des liens entre les artistes et la population, entre les générations, carrefour, croisement, mélange des arts, autrement dit sortir de l'entre soi.**

**2- Besoin d'une politique culturelle qui ne se limite pas à une programmation, d'une médiation culturelle, besoin de se fédérer, d'avoir des lieux de résidence, s'inscrire dans le temps long, former les élus, former les interlocuteurs.**

**Besoin d'un lieu ressources et d'accompagnement des artistes notamment sur le plan administratif.**

**3- La coopération passe par la concertation/confrontation, mélange des milieux donc des différences, solidarité, entraide, réciprocité, confiance, travailler sur le sens avant la formalisation,**

**4- Les arts rassemblent, rassemblons les arts, impliquer la population, créer avec elle. Construire « la gare des arts » et irriguer tout le territoire. Construire l'espace du croisement, le carrefour des arts, un lieu mobile ? un lieu multiple ?**

# Préconisations

Les préconisations ci-dessous sont le fruit d'une discussion partagée avec les acteurs culturels, elles constituent des pistes non exhaustives de travail pour les élus mais aussi pour les acteurs associatifs.

## Coconstruire une politique culturelle

### - Définir une politique culturelle en croisant les approches :

Élus, monde associatif, artistes, public, habitants, monde éducatif pourraient être associés à sa conception, son suivi et son évaluation. Autrement dit il s'agira de mettre en œuvre des moyens d'animation d'une démarche participative. Cela doit reposer sur la création de moments de rencontres, à l'échelle du Pays ou des intercommunalités ouvertes largement.

### - Avoir une compréhension et une reconnaissance des acteurs culturels notamment associatifs dans la dynamique culturelle du territoire.

La considération comme acteur et non quémendeur de subvention est une nécessité fondamentale. Il faut donc les associer largement à l'élaboration des politiques, mais également changer de posture dans la relation entre les acteurs culturels et la collectivité.

### - Définir des méthodes à l'échelle du Pays : Créer un groupe de travail à l'échelle du Pays ou de chaque EPCI impliquant les élus et les énergies du territoire pour créer les conditions favorables à la création artistique et sa diffusion sur l'ensemble du territoire.

## Travailler en réseau

- Travailler sur la notion de complémentarité. Les témoignages des acteurs rencontrés mettent en évidence la richesse des partenariats collectivités locales et leur service, acteurs associatifs, éducatifs, artistes. Cette complémentarité mobilise l'énergie de chacun pour une élaboration collective. Elle favorise un rayonnement de l'action sur différents niveaux que ce soit institutionnel, associatif, éducatif, artistique.

Ceci constitue un élément de réponse à la question "comment intégrer la notion de coopération dans le contexte communautaire ?"

### - Travailler la notion de médiation.

Nous constatons un besoin de médiation, pour permettre la compréhension à la fois des réalités, des souhaits des acteurs culturels et des visions et contraintes des élus.

- Travailler la notion de réseau : Des besoins sont exprimés en termes d'accompagnement des artistes du territoire pour le montage de dossiers, de moyens de production de spectacles en termes de lieux de travail, de financements, de reconnaissance, pour une interconnaissance et une mutualisation des forces.

Nous préconisons aux acteurs de la culture et des arts vivant de se fédérer localement. Cette instance permettra à la fois une mutualisation des moyens mais aussi de se faire reconnaître comme un interlocuteur auprès des pouvoirs publics.

- Développer l'outil cartographique le faire évoluer vers un usage pratique en termes de communication, d'agenda, de ressources ...

## Définir, accompagner, construire des lieux structurants

### - Ecouter les besoins du territoire pour construire des lieux structurants

Pour favoriser et accompagner la présence d'artistes sur le territoire. Pour accueillir des artistes en résidence dans différents territoires géographiques.

Par exemple : Un travail original d'enquête pourrait être mené dans le cadre d'une commande à une compagnie, un auteur, un photographe, un plasticien ou un cinéaste. Cette enquête aurait pour objet de donner la parole aux habitants, de les mettre en jeu afin de favoriser le lien entre les habitants et eux-mêmes, entre des artistes et les habitants, entre les habitants et une pratique artistique. Cette expérience permettrait de recueillir les besoins du territoire.

Dans un second temps, au vu de l'expérience et de son impact, des aménagements pourront être envisagés.<sup>2</sup>

Il serait nécessaire d'avoir une personne compétente pour imaginer le projet avec les habitants, les artistes, faire la médiation entre tous les protagonistes, impliquer les écoles, les associations, les décideurs...

- Favoriser et simplifier l'accès aux salles publiques dans le cadre de projets de résidence. Etablir une cartographie des salles communales et celles qui sont de compétence communautaire, avec contact. Identifier les salles sous utilisées et Définir une charte d'utilisation des salles à l'échelle du Pays.

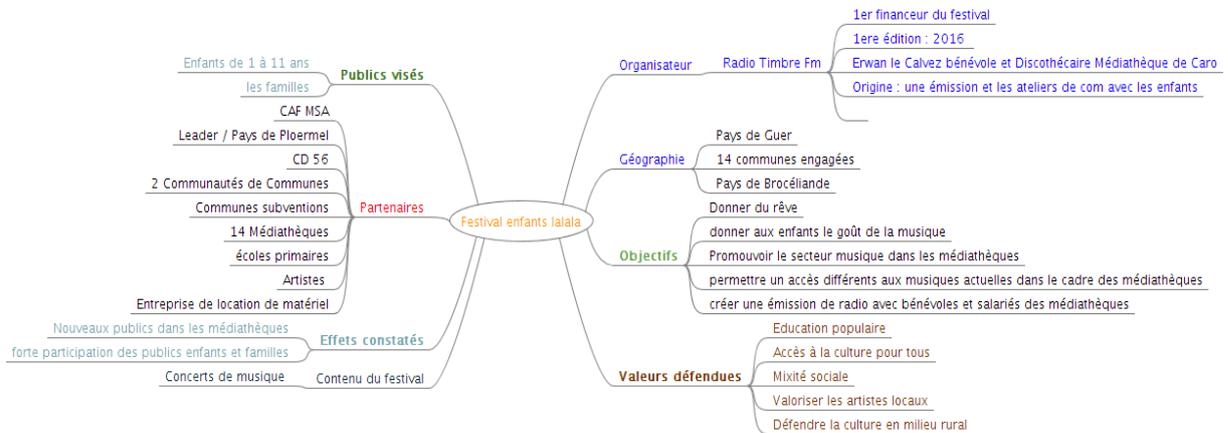
- Valoriser et prendre appui sur les lieux culturels existants comme les cafés associatifs, les médiathèques...

- S'enrichir d'expériences menées sur des territoires similaires (nombreuses dans le domaine) : Scènes de Pays dans les Mauges...

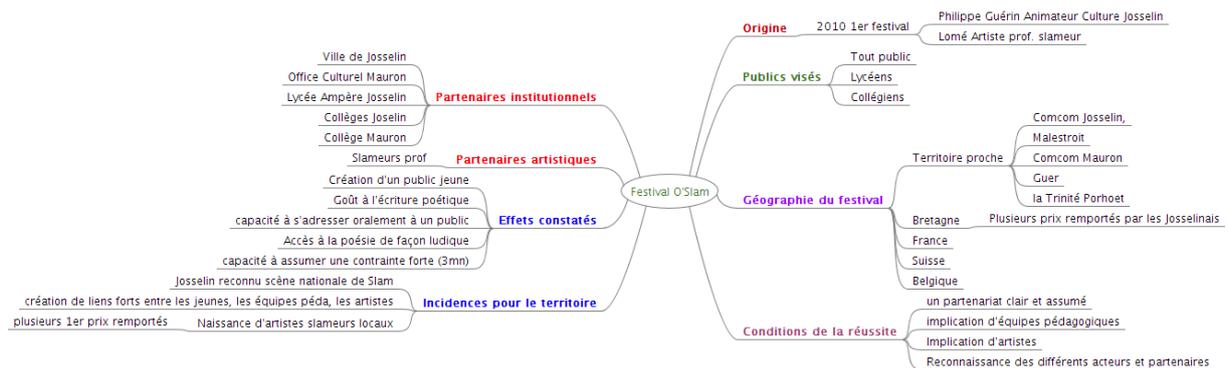
---

<sup>2</sup>Voir à ce sujet l'expérience de Kergrist (56), 715 habitants, la commune s'est dotée d'une salle de spectacles (100 places) de qualité, dont la programmation (spectacles, résidences) a été confiée en grande partie à une association qu'elle soutient financièrement

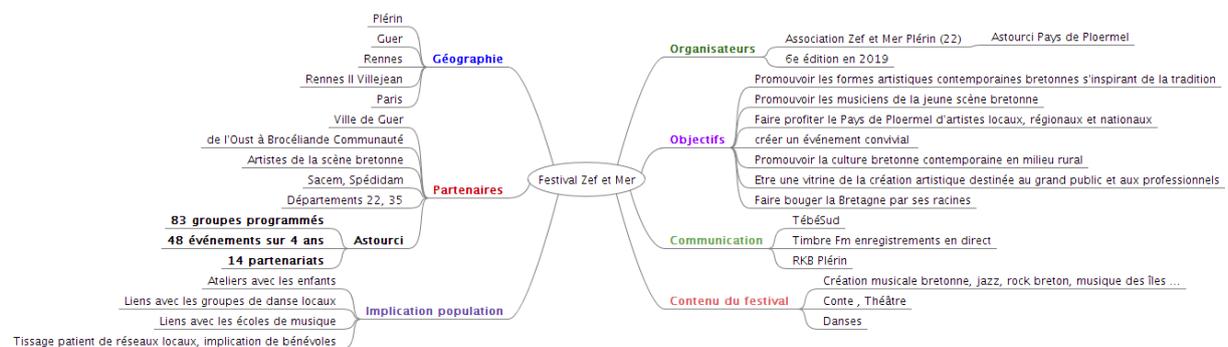
## Annexe 1 : Un festival pour les enfants



## Annexe 2 : Un festival de Slam



## Annexe 3 : Un festival de musique les Zef et Mer





## Contact

[contact@pays-ploermel.fr](mailto:contact@pays-ploermel.fr)

02 97 74 04 37



PAYS DE PLOERMEL - COEUR DE BRETAGNE  
7 rue du Val - Les Carmes  
BP 30555 - 56805 PLOERMEL Cedex

